



## Règlement PoloNat 2025-2026

**Préambule :** La compétition Polonat a pour ambition d'initier les jeunes catégories à des rencontres de water-polo tout en développant leurs capacités natatoires. Bien qu'il soit demandé de réaliser des feuilles de match et de reporter les temps des épreuves de natation, le plaisir du sport doit être prioritaire sur la compétition.

**Article 1 :** Le polonat s'adresse à la catégorie poussins (U9-U10) et jusqu'à U11 pour les filles. C'est une compétition réunissant natation de course et mini-polo, qui se pratique par équipes de six (6) pouvant être mixtes. Afin de permettre aux clubs ayant un effectif plus important de faire participer plus de joueurs, lors des plateaux, les entraîneurs peuvent s'entendre pour augmenter le nombre de joueurs dans le bassin. Chaque club peut présenter plusieurs équipes s'il le désire. Toutefois, il ne sera pas possible à un même joueur de jouer pour les 2 équipes de son club lors d'un même plateau.

**Article 2 :** L'épreuve de natation comporte deux relais :

- 6 x 50 m 4 nages ;
- 6 x 50 m nage libre.

Le classement de l'épreuve s'effectue par addition des temps des deux relais.

Le nombre de points de l'épreuve est fixé par le nombre d'équipes participant à cette compétition.

Le nombre de points diminuera de deux en deux pendant la première moitié du classement, puis de un en un jusqu'au dernier du classement.

**Article 3 :** L'épreuve de mini-polo se déroule sous forme d'un tournoi qui a pour principes :

- chaque équipe joue le même nombre de matches ;
- chaque équipe est arbitrée par un ou deux jeunes arbitres ;
- chaque équipe doit présenter au minimum un jeune arbitre ;
- le règlement du jeu est celui du mini-polo

Les équipes du département et de la Ligue travaillent afin de promouvoir la formation des jeunes arbitres (voir règlement financier ci-dessous). En l'absence de jeune arbitre présenté par un des clubs participants, c'est l'entraîneur qui devra assurer l'arbitrage.

**Article 4 :** Le **mini-polo** se joue avec des **règles simplifiées et adaptées**, à savoir :

**Article 4.1 :** équipes composées de sept (6) joueurs dont un remplaçant et un gardien muni d'un bonnet rouge.

**Article 4.2 :** les conditions matérielles sont les suivantes :

- Champ de jeu : longueur comprise entre 12,50 m et 20 m ;
- Dimensions des buts : 2,20 m x 0,70 m ;
- Ballon de type MIKASA 6008, voire 6009 ou TURBO 3 (Kids).

**Article 4.3 :** le ballon peut être contrôlé à deux mains, mais doit être lancé à une seule main. Le ballon ne doit pas être complètement immergé.

**Article 4.4 :** le "droit de charge" est aménagé sur le porteur de balle ; l'adversaire peut lui prendre le ballon sans toucher une quelconque partie du corps.

**Article 4.5 :** le "droit de charge" est supprimé sur le gardien.

**Article 4.6** : le joueur qui tire, coule ou pousse un adversaire sans ballon est sanctionné d'une faute simple s'il est attaquant.

**Article 4.7** : le joueur défenseur qui tire, coule ou pousse un adversaire sans ballon est sanctionné d'une faute grave qui peut être une exclusion ou un penalty, en cas de danger de but. Le joueur exclu ne pourra rentrer que si son équipe récupère la balle.

**Article 4.8** : les coups francs directs ne sont pas autorisés.

**Article 4.9** : la règle des "deux mètres" n'existe pas.

**Article 4.10** : un match se déroule en deux périodes de cinq (5) minutes de jeu effectif, séparées de deux (2) minutes de repos.

**Article 4.11** : il n'y a de décompte du temps de possession continue de la balle (30 secondes).

**Article 4.12** : pas de match nul ; en cas d'égalité, repos de deux (2) minutes, puis "mort subite".

**Article 4.13** : un match gagné rapporte 3 points, un match perdu 1 point.

**Article 5** : Le jeu de mini-polo définit un cadre dans lequel des adaptations peuvent être apportées, selon le niveau de pratique, l'âge ou la capacité de déplacement des participants.

**Article 6** : Le classement final du polonat s'effectue par addition des points obtenus dans les deux épreuves. En cas d'égalité, le temps résultant de l'addition des deux relais servira à départager les ex aequo.

## Règlement financier PoloNat 2025-2026

Frais d'engagement :

- 500 € pour la première équipe engagée et 250 € pour l'équipe suivante
- 40 € de bonification par club et par tournoi si le club présente au moins 1 jeune arbitre\*

\* Une bonification de 40€ par club qui présente au moins 1 jeune arbitre par plateau. La bonification est non cumulable et reste à 40€ par plateau quel que soit le nombre d'arbitre présentés par un club. Cette bonification sera calculée en fin de saison et les clubs ayant présenté des arbitres toucheront de la part de la Commission départementale une bonification financière.

A l'occasion du dernier plateau de la saison, des coupes et médailles seront remises aux clubs participants et aux joueurs. Un trophée sera également remis aux jeunes arbitres.